

21, CENTRALE PARTNERS

Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance
au capital de 1.427.925 Euros
Siège social : 9, avenue Hoche - 75008 PARIS
RCS PARIS B 421 257 270

27 MAI 2004

98019144

S1208

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 27 MAI 2004

L'an deux mille quatre
Le jeudi 27 Mai à 11 heures

Les actionnaires de la société se sont réunis en Assemblée Générale ordinaire au siège social : 9 avenue Hoche - 75008 Paris, sur convocation faite par le Directoire.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel que comme mandataire.

Monsieur Robert HOLLAND MARTIN préside la séance en sa qualité de Vice-Président du Conseil de Surveillance.

Messieurs John MOWINCKEL et Gérard PLUVINET, les deux actionnaires présents et acceptants, représentant le plus grand nombre de voix, sont appelés comme scrutateurs.

Monsieur François BARBIER est choisi comme Secrétaire.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par les membres du bureau, permet de constater que les actionnaires présents et acceptants possèdent 95.194 actions, soit plus du quart du capital social.

En conséquence, l'assemblée est régulièrement constituée.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des actionnaires :

- la feuille de présence à l'assemblée
- les pouvoirs des actionnaires représentés
- la copie de la lettre de convocation
- le rapport du Directoire
- le texte des résolutions proposées à l'assemblée

Puis le Président déclare que le rapport du Directoire, le texte des résolutions proposées ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements ont été tenus à la disposition des actionnaires, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Copie certifiée conforme

Le Président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- ◆ Lecture des rapports du Directoire , du Conseil de Surveillance et du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2003 et les conventions visées par l'article L. 225-86 du Code de Commerce .
- ◆ Approbation desdits comptes et conventions
- ◆ Affectation des résultats
- ◆ Ratification de la nomination de deux Membres du Conseil de Surveillance
- ◆ Nomination d'un Membre du Conseil de Surveillance
- ◆ Renouvellement des mandats des Membres du Conseil de Surveillance
- ◆ Fixation du montant des jetons de présence.
- ◆ Approbation du rapport du Président du Conseil sur les travaux du Conseil et les procédures de contrôle interne

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

R E S O L U T I O N S

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des comptes arrêtés au 31 décembre 2003 et avoir entendu la lecture des rapports du Directoire, du Conseil de Surveillance et du Commissaire aux comptes, approuve les comptes, le bilan et ses annexes tels qu'ils lui ont été présentés.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter comme suit le solde bénéficiaire de l'exercice :

- | | | |
|-----------------------------------------------------------------------------------|--------------|-----------|
| - virement à la Réserve Légale | 4.201 Euros | |
| - versement d'un dividende aux actionnaires | 79.805 Euros | , soit un |
| dividende net par action de 0,84 € auquel est attribué un avoir fiscal de 0,42 €. | | |

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale ratifie les cooptations faites par le Conseil de Surveillance et nomme comme Membres du Conseil de Surveillance Messieurs Yves-Claude Abescat et Laurent Dassault ; leurs pouvoirs prendront fin lors de l'assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2004.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale nomme Monsieur Philippe Paillart comme Membre du Conseil de Surveillance ; ses pouvoirs prendront fin lors de l'assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2004.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale renouvelle pour une durée d'une année expirant lors de l'assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2004 les mandats de Messieurs Alessandro Benetton, Robert Holland-Martin, Franck Boget, Philippe Bouvard et John Mowinckel.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale fixe à 28.000 euros par exercice le montant des jetons de présence alloués aux membres du Conseil de Surveillance.

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale prend acte du rapport du Président du Conseil de Surveillance sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par la Société.

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte du rapport spécial présenté par les Commissaires aux comptes et approuve, en tant que de besoin, les opérations concernées.

Toutes ces résolutions ont été adoptées à l'unanimité.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président

Les Scrutateurs

Le Secrétaire